



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT N° 457-2022
MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS
ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que lors de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Windsor a adopté le règlement n° 457-2022 (*Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*).

L'objet de ce règlement est de fixer les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor,
Ce 28 décembre 2022

M^e Edwin John Sullivan
Greffier

Certificat de publication

Je, M^e Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor.

Cet avis public a également fait l'objet d'une parution dans le journal *L'Étincelle* en date du 28 décembre 2022 et d'une publication sur le site Internet de la Ville à cette même date.

Fait à Windsor,
Ce 28 décembre 2022

M^e Edwin John Sullivan
Greffier